

Nombre de membres		
Afférents au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
42	42	42

de la Communauté de Communes
DE LA VALLEE D'OSSAU
12 Place Camps - LOUVIE-JUZON

DELIBERATION n°2009/08

L'An deux mille neuf et le jeudi 15 janvier à 20 heures 30, le Conseil Communautaire de la Vallée d'Ossau, **légalement** convoqué le 7 janvier, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des Fêtes de Sainte-Colome, sous la présidence de M. Francis COUROUAU, Président de la Communauté de Communes de la Vallée d'Ossau.

Présents titulaires : M. CAMBOT, SARTHE, AUSSANT, CASADEBAIG Didier, DOUMECQ, BELESTA-LABOURDETTE, LOURTEIG, CAMBILHOU, BAYLAUCQ, BARATS, LE GALLOU, MARTIN, CARRERE, DAGUERRE, CARRERE-GEE, MASONNAVE, MIGNE, CARREY, CASADEBAIGT Robert, SACAZE, LABERNADIE, LASSEBIE, LAUR, SANZ, BOUSQUET, BOUSSOU, POEYMARIE, PASQUINE, COUROUAU et Mesdames MOURTEROT, CLAVIER, HELIP, GANTCH, SOULE, CASENAVE, NOUGUE-DEBAT, TOUTU, MOUNAUT Marie-Josée, LAMOURE, HOURQUEIG.

Présent(s) suppléant(s) : M. MATHIEU Michel (représentant SARRAILH Gérard)
M. DEPAY Eric (représentant PAROIX Joseph)

OBJET : Désignation des délégués siégeant dans les organismes extérieurs.

*** SYNDICAT MIXTE POUR LE TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES DU BASSIN EST**

Le Président expose à l'assemblée que le SIVOM de la Vallée d'Ossau adhère au Syndicat Mixte pour le Traitement des Déchets Ménagers et Assimilés du Bassin Est, créé par arrêté préfectoral du par arrêté du 26 janvier 2001 et qui a pour objet, dans le cadre du Bassin-Est tel que défini dans le Plan Départemental des Déchets, le traitement des déchets des ménages et assimilés, la mise en décharge des déchets ultimes ainsi que les opérations de transport, de tri ou de stockage qui s'y rapportent.

Il convient donc de remplacer les deux délégués précédemment désignés par le SIVOM de la Vallée d'Ossau.

A l'unanimité des membres présents, ont été désignés :

M. BAYLAUCQ Jean, M. CAMBOT Gérard.

*** ASSOCIATION DE GESTION DU « RELAIS DES DEUX GAVES »**

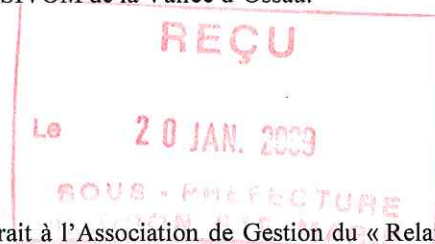
Le Président expose à l'assemblée que le SIVOM de la Vallée d'Ossau adhère à l'Association de Gestion du « Relais des Deux Gaves » dont l'objet a pour but de mettre à disposition des parents de jeunes enfants âgés de 0 à 6 ans ainsi qu'aux assistantes maternelles résidant dans les cantons d'Arudy, Laruns, Nay-Est et Nay-Ouest une structure relais.

Il convient donc de remplacer les 7 délégués titulaires et 7 délégués suppléants précédemment désignés par le SIVOM de la Vallée d'Ossau.

A l'unanimité des membres présents, ont été désignés :

Membres titulaires : M. BELESTA-LABOURDETTE Roger, M. SANZ Alain, Mme TOUTU Patricia, M. CAMBOT Gérard, M. BARATS Jean-Claude, M. MARQUE Laurent, M. CARREY Daniel.

Membres suppléants : M. BOUSSOU Jean, M. CARRERE Jean-Bernard, M. PAROIX Joseph.



* SYNDICAT MIXTE DU PAYS D'OLORON – HAUT BEARN

Le Président expose à l'assemblée que la Communauté de Communes de la Vallée d'Ossau est dans le périmètre du Syndicat Mixte du Pays d'Oloron - Haut-Béarn.

Il convient donc de désigner conformément aux statuts du Syndicat Mixte du Pays d'Oloron - Haut-Béarn, 1 délégué par communes, plus 1 délégué par tranche de 1 000 habitants soit au total 22 délégués afin, d'installer le Comité Syndical de ce syndicat mixte.

A l'unanimité des membres présents, ont été désignés :

Pour la Commune d'Arudy :	- M. SARTHE Jean-Marc - Mme CLAVIER Hélène - Mme MOURTEROT Josiane
Pour la Commune d'Aste-Béon :	- M. DOUMECQ Jean-Claude
Pour la Commune de Béost :	- M. OSCABY Dominique
Pour la Commune de Bescat :	- M. CAMBILHOU Jean-Bernard
Pour la Commune de Bielle :	- M. BAYLAUCQ Jean
Pour la Commune de Bilhères en Ossau :	- M. LE GALLOU Pierre
Pour la Commune de Buzy :	- M. MARTIN Fernand
Pour la Commune de Castet :	- M. DAGUERRE Fernand
Pour la Commune des Eaux-Bonnes :	- M. CARRERE-GEE Louis
Pour la Commune de Gère-Belesten :	- M. MASONNAVE Michel
Pour la Commune d'Iseste :	- M. MIGNE Philippe
Pour la Commune de Laruns :	- Mme SALLE Delphine - M. MOUNAUT Pierre
Pour la Commune de Louvie-Juzon :	- Mme LAMOURE Maïté - M. MAGNIAT Aurélie
Pour la Commune de Louvie-Soubiron :	- M. SARRAILH Gérard
Pour la Commune de Lys :	- M. GASSIE Henri
Pour la Commune de Rébénacq :	- M. SANZ Alain
Pour la Commune de Sainte-Colome :	- Mme ARRIBE-PAROIX Christiane
Pour la Commune de Sévignacq-Meyracq :	- M. LARDIT Jean-Michel

**Pour extrait certifié conforme,
Le Président
Francis COUROUAU**

